

# PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL DU PAYS DE L'OZON

## Un PCAET pour quoi faire ?

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est un programme d'actions qui vise à limiter l'impact du territoire sur le changement climatique. La Communauté de communes du Pays de l'Ozon souhaite adopter un plan d'actions ambitieux :

- Pour définir des actions couvrant l'ensemble des secteurs d'activité et fonctions du territoire
- En impliquant l'ensemble des acteurs locaux dans le cadre d'un travail collectif
- En utilisant le PCAET comme un levier de la transition écologique et énergétique

**Le territoire du Pays de l'Ozon est un territoire à fort potentiel dans son engagement dans la transition écologique et énergétique** : les acteurs du territoire ont été impliqués dès la phase de diagnostic, pour permettre la production d'un PCAET opérationnel se basant et s'appuyant sur les initiatives lancées par la CCPO et sur celles proposées par les territoires limitrophes.

## Le PCAET du Pays de l'Ozon : où en est-on ?



De Juin à Octobre 2022

**DIAGNOSTIC**



De Octobre 2022 à Janvier 2023

**STRATEGIE**



De Janvier 2023 à juillet 2024

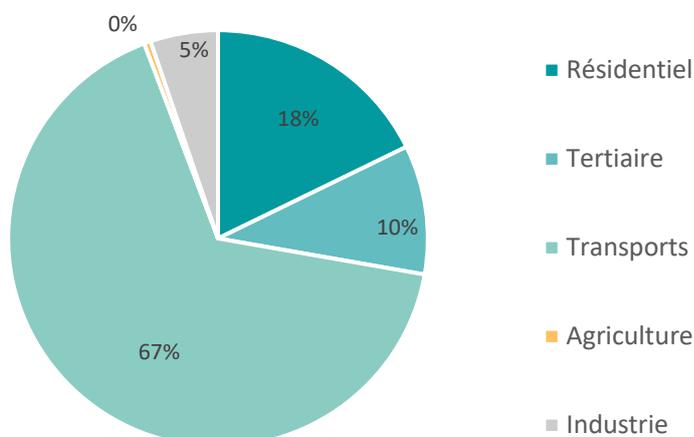
**PLAN  
D' ACTIONS**



**Le diagnostic, initié en 2022, dresse le « portrait » climatique et énergétique du territoire, point de départ de la stratégie territoriale.**

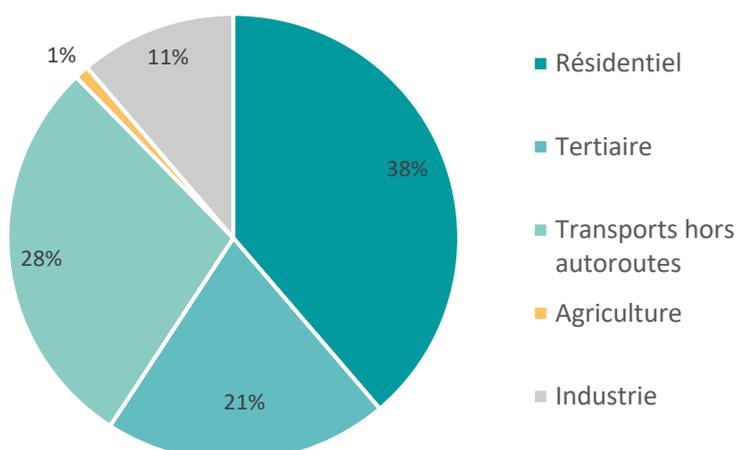
# Le profil énergétique et climatique du Pays de l'Ozon

## Bilan énergétique avec autoroutes



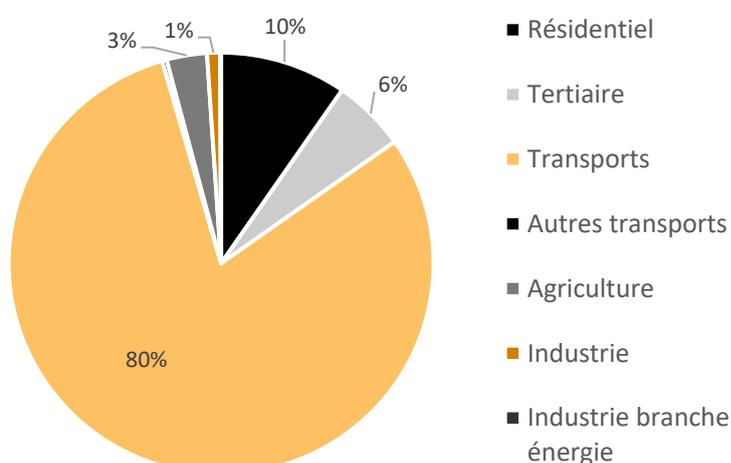
**1074 GWh consommés**  
**= 40.7 MWh/habitant**  
**(11,19 MWh Rhône)**  
**27 MWh Région**  
**Auvergne Rhône-Alpes)**

## Bilan énergétique sans autoroutes



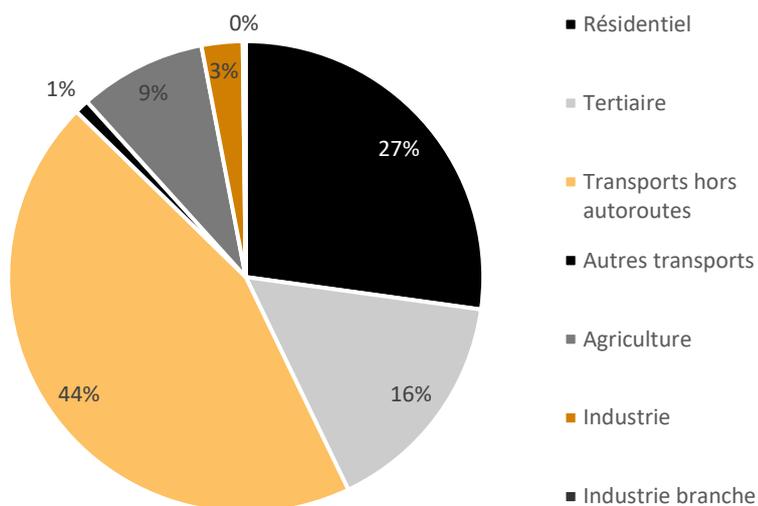
**503 GWh consommés**  
**= 18 MWh/habitant**

## Emissions de GES avec autoroutes



**220 961 t<sub>eq</sub>CO<sub>2</sub>**  
**Empreinte carbone totale**  
**d'un habitant = 8.4 t<sub>eq</sub>CO<sub>2</sub>/ an**  
**(moyenne du département :**  
**5.14 t<sub>eq</sub>CO<sub>2</sub>/an)**

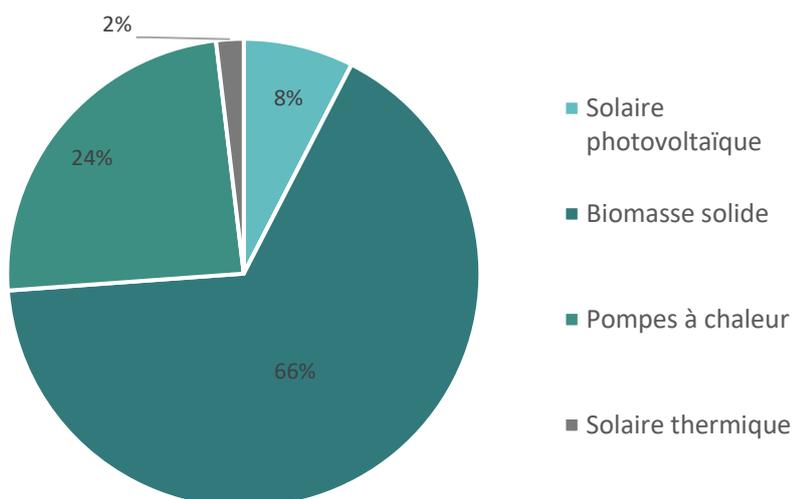
## Emissions de GES sans autoroutes



79 000 t<sub>eq</sub>CO<sub>2</sub>

Empreinte carbone totale  
d'un habitant = 2.9 t<sub>eq</sub>CO<sub>2</sub>/ an

## Production d'énergies renouvelables



47.8 GWh d'EnR&R  
produites

Soit 4.5 % de l'énergie  
consommée

*TeqCO<sub>2</sub> : tonnes équivalent CO<sub>2</sub>, unité de comparaison des différents GES en matière de réchauffement climatique. 1kteq CO<sub>2</sub> = 1000 teq CO<sub>2</sub>. Hab = habitant  
GWh : gigawatt-heure, unité de mesure d'énergie qui correspond à la puissance d'un gigawatt-heure actif pendant une heure. 1GWh = 1000 MWh.*

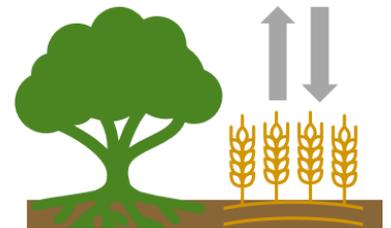
Avec **47.8 GWh de production d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R)**, le territoire couvre actuellement 4.5 % de sa consommation d'énergie.

L'enjeu premier est de **diminuer les consommations énergétiques** et de **réduire la part des énergies fossiles** dans ce mix énergétique, afin de réduire leur impact carbone et sanitaire. En parallèle, le territoire présente des potentiels quant au développement de plusieurs filières EnR telles que l'énergie solaire et la méthanisation.

**Enjeu : Réduire les consommations énergétiques et la part des énergies fossiles (augmenter la production des EnR&R)**

## Comment valoriser et augmenter le potentiel de séquestration carbone ?

Le territoire émet du carbone et **il en séquestre à hauteur de 3 % (prise en compte des autoroutes)** principalement grâce à ses espaces naturels. Ce taux reste faible, en particulier face à une moyenne française de 13 %.



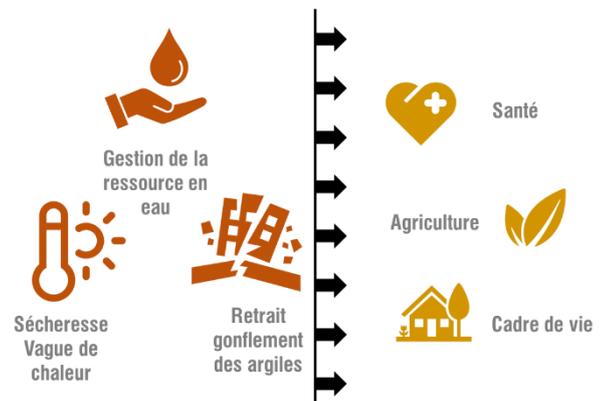
Le stockage du carbone dans les sols et les végétaux contribue à la fois à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation des territoires à celui-ci. Ainsi les sols et les végétaux captent des gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère et les stockent, constituant ainsi des puits de carbone. C'est ce que l'on appelle la séquestration du carbone. Ce processus est lié à la photosynthèse pour les végétaux et à la décomposition de matière organique pour les sols (CEREMA).

**Enjeu : Préserver et valoriser les espaces naturels pour une meilleure séquestration du carbone et promouvoir l'évolution des pratiques agricoles.**

## Quelle vulnérabilité au changement climatique ?

Face au changement climatique et à ses impacts, le PCAET analyse la **vulnérabilité climatique** du territoire. Ce dernier est exposé à des **enjeux majeurs** en lien avec les **inondations et coulées de boue, la ressource en eau, la sécheresse et les épisodes de canicule**. Ces aléas ont un impact, sur la **santé** (personnes vulnérables aux canicules, raréfaction de la ressource en eau, maladies vectorielles, etc.), sur **les espaces naturels** (destructions de forêts, essences floristiques et faune fragiles face au changement climatique) et sur le **cadre de vie** (dégradation du bâti par les catastrophes naturelles, inconfort d'été).

**Enjeu : Savoir s'adapter aux effets du changement climatique.**

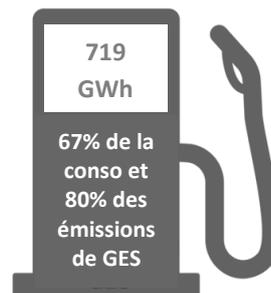


**Il est possible d'agir à l'échelle locale !**

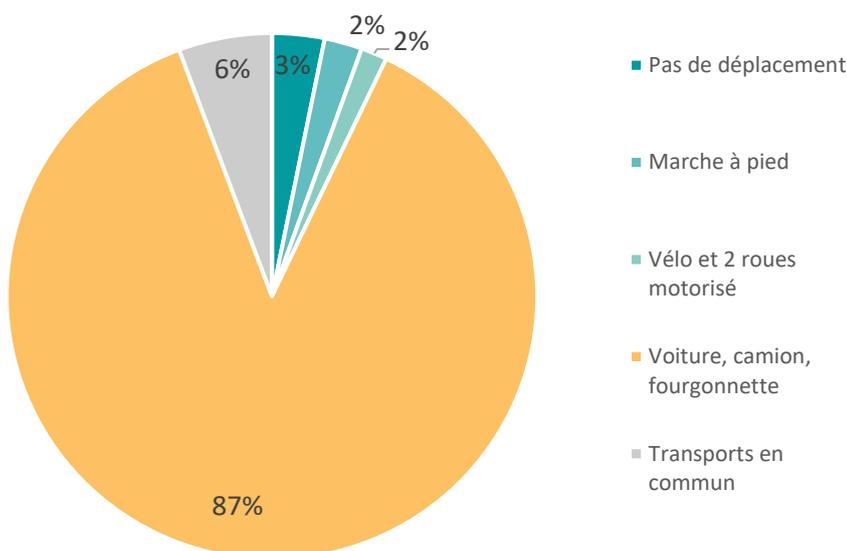
# Comment agir ensemble ?

## Se déplacer autrement et transporter mieux

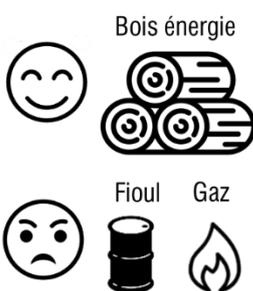
Le secteur des transports est le plus consommateur avec 67 % des consommations (autoroutes comprises). Le **caractère péri-urbain** et la **proximité avec la Métropole de Lyon** expliquent la **forte dépendance à la voiture**.



**Enjeu : Repenser les déplacements et leurs formes : optimiser (réduire, covoiturer) et transformer (marche à pied, vélo, transports en commun, motorisation verte, etc).**



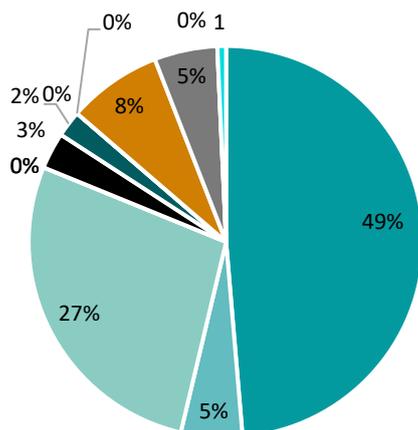
## Habiter des logements plus performants



Le **secteur du bâti est le deuxième secteur le plus consommateur d'énergie** (28 % des consommations). 10 % concernent le tertiaire et 18 % concernent le résidentiel. Sur ce point, les résidences principales sont relativement anciennes avec 55,6 % des logements construits avant 1991. Une partie des résidences principales n'a pas été soumise à une réglementation thermique Il y a donc un **fort enjeu de rénovation**. **Le bois est une ressource mobilisée pour le chauffage des logements** mais subsiste encore un recours au fioul et au gaz, source de pollution et d'émission de gaz à effet de serre.

**Enjeu : Mettre en œuvre la rénovation énergétique du bâtiment.**

## Produire en préservant l'environnement



- cultures
- prairies
- feuillus
- mixtes
- résineux
- peupleraies
- zones humides

Le secteur agricole consomme très **peu d'énergie** (moins de 1 %) et émet également peu de GES (3 %). L'agriculture encore présente subit une pression foncière importante en raison du caractère péri-urbain du territoire. Le secteur agricole représente un important levier de **séquestration du carbone** et un **enjeu majeur d'alimentation locale**. Les cultures, prairies et espaces forestiers du Pays de l'Ozon stockent également une grande partie du carbone du territoire (stock de carbone par occupation du sol ci-contre à gauche). Ces types d'espaces sont donc particulièrement à préserver de la pression foncière et de l'expansion urbaine.

Le territoire se caractérise également par l'essor de l'activité tertiaire et la disparition progressive de l'industrie.

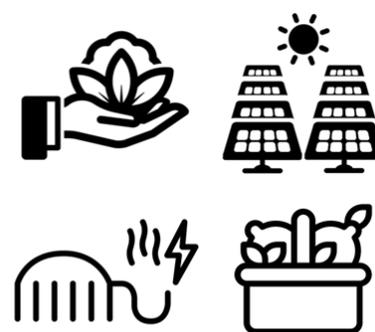
**Enjeu : Mettre en place des mesures de préservation des espaces naturels compatibles avec le développement économique du territoire, accompagner l'évolution de l'activité agricole et accompagner la progression du tertiaire vers une logique d'économie d'espaces et de consommation énergétique.**

## Consommer en local

Une nécessité de **relocaliser l'activité économique** du territoire en travaillant et produisant localement.

Il s'agirait que les entreprises locales (agricoles, artisanales et industrielles) mènent davantage d'actions allant dans le sens de la transition énergétique, avec le développement des EnR&R ou encore le développement des circuits courts (AMAP, etc.).

**Enjeu : Développer les circuits courts (alimentaire, matériaux, énergies) et en faire la promotion auprès des usagers**



## Et ensuite ?

Une concertation a eu lieu pour **fédérer les acteurs du territoire autour de la stratégie**, le 15 novembre 2022.

*Pour tous contacts et informations Si le sujet vous intéresse, que vous souhaitez y participer ou obtenir des informations complémentaires, n'hésitez pas à contacter la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon :*

*Amélie BERTHELOT, cheffe de projet PCAET, [aberthelot@pays-ozon.com](mailto:aberthelot@pays-ozon.com)*